



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Campagne 2021

Des aides pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

Afin d'améliorer l'état de l'eau du Né et de ses affluents et de favoriser la biodiversité du territoire, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont proposées à la contractualisation. Ce dispositif est là pour vous accompagner dans l'évolution de vos pratiques et la réalisation d'aménagements visant à limiter les risques de transfert de produits phytosanitaires et fertilisants vers la ressource en eau. Le dispositif des MAE, initié en 2008, est renouvelé sous les modalités qui vous sont présentées dans ce document.



Nouvelles mesures ouvertes en Zone Natura2000 : Vallée du Né

MAEC pour l'enherbement de parcelles : 2 options en zone Natura2000

MAEC ENHERBEMENT DE PARCELLES OU DE BANDES EN ZONE NATURA 2000

Surfaces pouvant être engagées :

- les **surfaces en terres arables** (sauf les prairies temporaires de plus de 2 ans et les surfaces en jachères)
- les **surfaces qui étaient engagées en MAE** rémunérant la présence d'un couvert spécifique favorable à l'environnement, lors de la campagne PAC précédant l'engagement.

Bandes d'une largeur de **10m** minimum ou parcelles entières, en **bordure de cours d'eau**

Bandes d'une largeur de **3m** mini ou parcelles entières, en **bordure de haie ou de zone humide sensible**

Absence de fertilisation

Zone humide remarquable

Retard de fauche et de pâturage au **10 juin**

450 €/ha /an

Retard de fauche et de pâturage au **1^{er} septembre**

510 €/ha/an

PC_BVNE_HE01

PC_BVNE_HE04

MAEC pour la gestion extensive de prairies : 3 options en zone Natura2000

MAEC GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES EN ZONE NATURA 2000

Surfaces pouvant être engagées :

- les **surfaces en herbe** (prairies permanentes et temporaires, les surfaces en jachères)
- les **surfaces qui étaient engagées en MAE** rémunérant la présence d'un couvert spécifique favorable à l'environnement, lors de la campagne PAC précédant l'engagement.

Absence de fertilisation

Retard de fauche et de pâturage au **10 juin**

248 €/ha/an

Retard de fauche et de pâturage au **1^{er} septembre**

298 €/ha/an

Limitation du chargement à **1,2 UGB/ha/an**

152 €/ha/an

PC_BVNE_HE05

PC_BVNE_HE07

PC_BVNE_HE06



Démarche pour souscrire une MAEC

Pour vous engager en 2021 dans une nouvelle MAEC pour une durée de 5 ans et pour vous permettre d'être conforme au cahier des charges tout en respectant les performances économiques de votre exploitation, vous devez effectuer un diagnostic biodiversité de vos parcelles avec l'animatrice du site Natura 2000. Elle peut vous accompagner dans votre projet d'exploitation. Les documents produits seront à transmettre avec votre dossier au moment de votre déclaration de surface avant le 15 mai 2021.

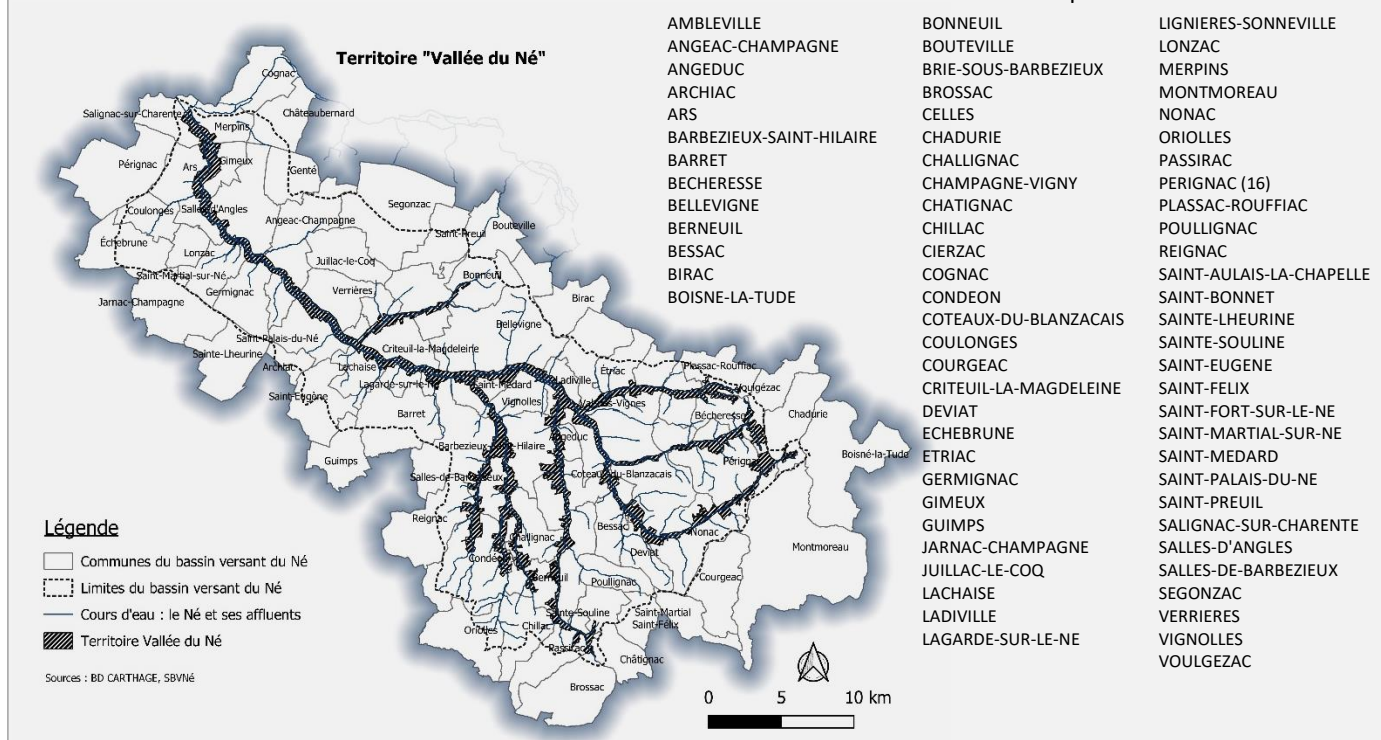
Mesures financées par :



LE TERRITOIRE :

- **UNIQUEMENT LA ZONE NATURA 2000 pour les nouveaux contrats**
- **L'intégralité du Bassin versant du Né pour les renouvellements 2015-2016**

Bassin versant du Né : Communes partiellement concernées



Possibilités de renouvellement pour les mesures contractualisées en 2015-2016

Oui : Il est possible de renouveler les contrats 2015 – 2016 sur l'ensemble du Bassin versant du Né

Pour les agriculteurs arrivant en fin de contrat 2015-2016, n'hésitez pas à contacter les animatrices afin d'avoir des précisions sur les possibilités de renouvellement de contrats. De manière générale, les seuils les plus exigeants seront à respecter en année de renouvellement, soit les seuils prescrits en année 5 du contrat 2015 ou 2016. Les mesures dans le tableau ci-dessous sont renouvelables pour une durée de 1 an :

MAEC	Intitulé	Montant
PC_BVNE_GC02	Bilan phyto et réduction des traitements herbicides et hors herbicides	190 €/an/an
PC_BVNE_HE02	Basculement en PC_BVNE_HE08 : Absence de fertilisation sur prairie hors zone Natura 2000	76 €/ha/an
PC_BVNE_SPM1	SPM dominante élevage Maintien	111 €/ha/an
PC_BVNE_SPM5	SPM dominante céréales Maintien	83 €/ha/an
PC_BVNE_VI01	Bilan phyto et réduction traitement HH et absence de trait H inter rang vigne	363 €/ha/an
PC_BVNE_VI02	Bilan phyto et absence de traitement herbicide inter rang vigne	171 €/ha/an



Vos contacts

- ❖ **Information générale :** Syndicat du bassin versant du Né
Animatrice de la gestion intégrée **Mélina CALVY** 06 30 28 31 37 ou 05 45 78 74 45
- ❖ **Accompagnement technique :** LPO
Animatrice du site Natura 2000 **Laurence CAUD** 07 82 48 91 96
- ❖ **Instruction du dossier :** DDT de la Charente 05 17 17 39 39
DDTM de Charente-Maritime 05 16 49 60 66

